

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE BOUCHET
MONT-CHARVIN**

Le treize mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0.

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE et François THABUIS.

Absents (excusés) : Sandrine BLANCHIN et Laurent GEVAUX.

Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Vincent PASQUIER.

Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Monique BARDET.

Denis Zuccone a été nommé secrétaire de séance.

DEL_2026_015	Mandat auprès du Centre de Gestion FPT 74 pour lancement d'une procédure de marché public en vue de souscrire un contrat d'assurance dans le cadre de Protection Sociale Complémentaire Prévoyance des agents via le Centre de Gestion FPT 74. Période : 2027-2032. Lancement d'une procédure de marché public par le Centre de Gestion FPT 74.
---------------------	--

Monsieur Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité pour la collectivité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie (CDG FPT 74) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le CDG FPT 74 peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG FPT 74 du 29/09/2025 ;

Décide :

La collectivité charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Convention de participation prévoyance :

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation.

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Le treize mars deux mille vingt-six,

Le Maire,
Monsieur Franck PAGCARD.



Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis ZUCCONE.



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le **17 MARS 2026**
- de sa publication le **17 MARS 2026**

Le Maire,
Monsieur Franck PAGCARD

